

25.9.1970 - SI/er

CONFIDENTIEL

Commissions des Affaires Etrangères
du Conseil National et du Conseil des Etats

P r o c è s - v e r b a l
de la
Séance du 15 septembre 1970
à Berne, Bâtiment du Parlement, Salle III
consacrée aux détournements d'avions par le FPLP

Présidence:

Monsieur le Conseiller National Chevallaz

Présents:

- Messieurs les Conseillers Nationaux Arnold, Binder, Broger, Carruzzo, Conzett, Degen, Dürrenmatt, Freymond, Meyer (Lucerne), Renschler, Schaller, Tschäppät, Vontobel, Weber (Max) et Wenger
- Messieurs les Conseillers aux Etats Lusser, Amstad, Graf, Guisan, Hofmann, Leu, Luder, Oechslin, Pradervand et Vogt

Excusés:

- Messieurs les Conseillers Nationaux Baechtold (Lausanne), Cadruvi et Lehner
- Monsieur le Conseiller aux Etats Borel

Sont en outre présents:

Monsieur le Conseiller Fédéral Graber, Chef du Département Politique et Messieurs les Ambassadeurs Micheli, Secrétaire Général du Département Politique et Thalmann, Chef de la Division des Organisations Internationales ainsi que M. Pfister, Secrétaire de l'Assemblée fédérale et Messieurs Moser et Blankart, collaborateurs diplomatiques.

Secrétariat:

Messieurs Simonin (f), Secrétaire du Chef du Département, Dubois et Meili (a), collaborateurs diplomatiques.

- 2 -

Début de la séance: 16.35 h.

Monsieur Chevallaz déclare la séance ouverte et salue la présence du Conseiller Fédéral Graber, des Ambassadeurs Micheli et Thalmann et de Messieurs Moser, Blankart, Dubois, Meili et Simonin. Il incombe au Conseil Fédéral - et non à nous - de conduire la politique étrangère; néanmoins nous avons le droit et le devoir d'être renseignés, surtout lorsque éclatent des événements délicats et graves comme ceux que nous venons de vivre et vivons encore. De cette manière, le Gouvernement peut s'assurer de l'appui des parlementaires ou entendre leurs critiques. La semaine dernière, lors de la séance des présidents de fractions, s'est posée la question de savoir s'il était opportun de convoquer nos deux Commissions; la date du 21 septembre a été retenue, sous la réserve toutefois que la séance commune pourrait être avancée, si les événements l'exigeaient. Hier matin, Monsieur le Conseiller Fédéral Graber m'a fait savoir, ainsi qu'à Monsieur le Président Lusser, que le Conseil Fédéral jugeait opportun de fixer la séance à aujourd'hui.

J'aimerais d'emblée dénoncer avec indignation les actes de banditisme que vous savez, flétrir avec véhémence ces méthodes et accorder aux victimes de ces événements - qui ne cessent de nous inquiéter - toutes nos pensées et nos attentions. Je tiens également à rendre hommage au Conseil Fédéral ainsi qu'au Département Politique et au CICR. Notre Gouvernement et les collaborateurs du Département Politique ont été mis, ces nuits dernières, à rude épreuve, notamment physique. Je désire/adresser, à titre personnel, l'expression de mon estime et de mon admiration pour la manière dont la procédure a été menée dans cette affaire. Certaines réactions de l'opinion publique n'ont pas manqué de m'inquiéter; leur manque d'objectivité, leur caractère passionnel et épidermique auraient pu mettre en péril la négociation en cours. Notre peuple a vécu trop longtemps comme en marge du monde, mais il faut bien se rendre compte que nous vivons dans un monde nouveau, que nous sommes touchés à vif par les événements internationaux, partant solidaires et interdépendants. Il est indispensable de dominer nos nerfs. Les responsables, notamment ceux de l'in-

- 3 -

formation, devraient être davantage conscients de la gravité de l'heure.

Monsieur Graber: La question s'est posée la semaine dernière de savoir s'il était utile et opportun de vous réunir. La conférence des présidents a estimé qu'il n'y avait pas de raisons de le faire la semaine passée encore, compte tenu de la fluidité des événements. Depuis lors, la situation, si elle demeure peu claire, ne s'est pas moins modifiée. Je vais m'efforcer de vous présenter l'essentiel des décisions que le Conseil Fédéral a été amené à prendre, de concert d'ailleurs avec trois Gouvernements étrangers, ce qui représente une nouveauté pour nous. Pour les Suisses, les événements de cette dernière semaine ont été surprenants. Nous avons été placés devant une situation nouvelle; je ne suis pas sûr que tous nos concitoyens y aient été préparés. Au contraire le Gouvernement et les responsables politiques ont eu le temps de réfléchir au problème et de se préparer à affronter les événements. La crise a des aspects intéressants et révélateurs; lorsque nous en aurons le temps, il conviendra d'en faire un bilan exhaustif et d'en tirer les leçons. Pour l'heure, il s'agit de comprendre ce qui s'est passé hier et de se préparer à ce qui se passera demain.

Je crois qu'il faut saisir tout d'abord la réalité jordanienne pour comprendre le problème. Quelle est-elle ? Nous sommes en présence de plusieurs instances, organisations ou factions qui chacune détiennent une partie du pouvoir: il y a le Roi, le Gouvernement, l'Organisation faîtière de la résistance palestinienne (l'OLP de M. Arafat) et le FPLP qui lui-même est loin d'être homogène et qui doit compter avec ses propres extrémistes. De sorte que si l'on est amené à négocier - ou mieux, à "causer" - il est extrêmement malaisé de trouver un interlocuteur valable, c.à.d. responsable. On imagine mal une situation plus embrouillée et qui de plus change constamment au gré des événements. Il faut avoir ceci à l'esprit pour saisir les difficultés que nous avons rencontrées. Ceci dit, je vais tenter de dresser un tableau de la situation. En février de cette année déjà, le Conseil Fédéral avait fait une démarche auprès des Etats arabes pour les inciter à influencer les terroristes palestiniens. Après l'affaire

- 4 -

d'Athènes, une initiative semblable a été réitérée auprès de tous ces Etats, sans discrimination. A la fin du mois d'août - le 28 plus exactement - à l'issue de la séance commune du Conseil Fédéral et d'une délégation du Conseil d'Etat de Zurich, une troisième démarche a été entreprise pour rendre les Etats arabes attentifs au fait que plusieurs d'entre eux n'avaient pas pris sur leurs aéroports les mesures de sécurité auxquelles ils s'étaient engagés. L'objectif numéro un du Conseil Fédéral et du Gouvernement cantonal zurichois était de mettre sur pied un plan pour ne pas être pris de court. Nous sommes tombés d'accord pour considérer que si la Suisse était la prochaine victime du terrorisme, nous libérerions les détenus de Zurich si nous ne disposions daucun autre moyen. Des considérations humanitaires nous ont amenés ainsi à céder à ce chantage; le Gouvernement d'Athènes a été précédemment dans la même situation que nous. Notre décision, je le répète, n'a pas été prise de gaité de cœur, tant il est vrai qu'il est extrêmement pénible de devoir agir en marge, ou mieux, à l'encontre des règles fondamentales qui régissent notre Etat. L'opinion publique s'est posé la question suivante: puisque les autorités s'attendaient à un tel événement, n'eût-il pas été plus logique de relâcher les prisonniers avant d'y être obligées ? Vous serez d'accord avec moi pour répondre qu'un Etat tel que le nôtre ne pouvait se résoudre à prendre une telle initiative que sous la contrainte la plus absolue. Imaginez un seul instant la réaction de peuple suisse si le Gouvernement avait agi de la sorte ! Et celle des pays étrangers, aux yeux desquels la Suisse aurait sans doute été un objet de dérision !

L'événement - auquel nous nous étions intellectuellement préparés - s'est donc produit le 6 septembre. Nous l'avons appris au début de l'après-midi. Les membres du Conseil Fédéral étaient régulièrement informés de la situation. Si, contrairement à son premier avis, le Conseil Fédéral a décidé brusquement de se réunir en séance le soir à 21h30, c'est avant tout pour prendre en considération l'opinion publique. Le 7 septembre, à 08h00 le Conseil Fédéral a eu connaissance du message du CICR. En effet, ce sont les représentants permanents du CICR en Jordanie qui ont été invités par les rebelles

- 5 -

non seulement à constater que l'avion, l'équipage et les passagers étaient effectivement arrivés "à destination", mais à faire part au Gouvernement suisse des conditions "officielles", si je puis m'exprimer ainsi, du marché. Pour être précis, il y a eu deux dépêches du CICR. La première, émanant de M.Winteler, Chef de la délégation permanente du CICR à Amman, nous apprenait que les terroristes fixaient un délai de 72 heures, courant à partir de dimanche 19 h (heure locale d'Amman) pour la libération des trois détenus de Zurich contre les avions, les équipages et tous les passagers. La deuxième, reçue tôt le matin, confirmait le délai de 72 heures, mais avec cette nuance que seuls l'avion de la Swissair, les équipages et tous les passagers seraient libérés; on ne parlait plus de l'avion de la TWA. Le Conseil Fédéral a d'autant moins tardé à prendre sa décision que celle-ci était virtuellement arrêtée. Le prix était étonnamment bon marché. On a dit que le Gouvernement aurait dû marchander avec les Arabes. A cela je réponds que nous ne sommes pas en présence d'Arabes "courants" mais de terroristes révolutionnaires. D'autre part, nous n'avions pas de marge pour marchander. Il importait au Conseil Fédéral de mettre le CICR sur orbite. Certes, la mission qui allait lui être confiée débordait le cadre de ses activités traditionnelles; c'est la première fois que le Comité était amené à décider de traiter avec des terroristes. Mais puisque la partie adverse l'avait choisi comme intermédiaire, nous avons saisi au vol cette occasion. Celle-ci présentait en outre l'avantage majeur suivant: qui, en dehors d'une organisation non-étatique telle que le CICR, aurait pu mener la négociation sur place ? Aucun Etat, aucun diplomate qui n'avaient pas en face d'eux d'"interlocuteurs valables" comme on dit. Il s'agissait d'éviter tout ce qui aurait pu consacrer le mouvement terroriste. Le Conseil Fédéral a donc fait à son tour appel au CICR. En prenant cette décision très rapide, nous tenions compte du délai de 72 heures dont nous disposions, non pas pour réfléchir, mais pour réaliser et mener à terme le marché proposé. Ce faisant, le Gouvernement a parfaitement mesuré le risque pris à l'endroit d'une opinion publique mal préparée et surprise par la soudaineté de l'événement d'abord, la soudaineté de la décision gouvernementale ensuite. Dans ces cas-là, un Gouvernement doit agir avant toute chose en fonction de l'événement et non de l'opinion publique. J'ai été

- 6 -

surpris - par parenthèse - de constater l'importance inattendue que certains subitement accordaient à l'ONU ! Le Conseil de sécurité - en votant une résolution platonique - a agi comme il le pouvait en pareille circonstance. On a suggéré que le Conseil Fédéral aurait dû intervenir immédiatement auprès des Etats arabes, ne serait-ce que pour la forme; c'était ignorer qu'aucun de ces Etats n'aurait pu faire quoi que ce soit de concret dans un délai aussi court. Le Conseil Fédéral sait fort bien que tous les Etats arabes, de la Tunisie de M. Bourgiba à l'Irak, portent une certaine responsabilité politique ou du moins morale dans l'affaire du terrorisme palestinien. Plusieurs de ces Etats d'ailleurs voudraient bien se débarrasser des Palestiniens et assurer ainsi la paix au Moyen-Orient, mais sans avoir le moyen d'intervenir sur place d'une manière rapide et efficace. N'oublions pas que nous n'étions pas seuls dans cette affaire; les trois autres Etats intéressés, qui disposent de moyens de pression autrement plus considérables que les nôtres, ont dû se rendre à l'évidence et constater qu'aucune intervention ne porterait des fruits.

On a également reproché au Gouvernement de ne pas s'être concerté, dès le début de la crise, avec les trois Etats intéressés. Je rappelerais qu'au début, il n'était question que de la libération des trois détenus de Zurich en échange des deux avions de Swissair et de la TWA, avec leurs passagers et équipages; seul notre pays était donc concerné. Notre décision d'accepter ces conditions était déjà prise, lorsque parvint la dépêche de l'Agence France-Presse, selon laquelle la République Fédérale allemande, la Grande-Bretagne et à une certaine manière les USA étaient également impliqués, dans ce sens que le FPLP faisait valoir des exigences tant à Londres qu'à Bonn. Les termes du marché s'en trouvaient dès lors modifiés et partant, dépassé le communiqué de presse de la Chancellerie Fédérale du 7 septembre 1970 publié à l'issue de la séance du Conseil Fédéral. Ce communiqué a néanmoins été remis à la presse, mais assorti d'un commentaire expliquant que si les nouvelles exigences du FPLP, telles qu'elles ressortaient de la dépêche de l'AFP, se confirmaient, la situation s'en trouverait complètement modifiée et le communiqué en réalité dépassé; mais nombre de journalistes avaient déjà quitté la conférence de presse dès après la lecture du communiqué, dont la publication intervenant sans commentaire approprié en même temps que la dépêche de l'AFP a engendré aussitôt une regrettable confusion. Nous n'en avons pas moins commis une erreur "technique". Il convient cependant de se rendre compte que ces conférences de presse, données dans des

- 7 -

circonstances exceptionnellement difficiles, ne peuvent se préparer avec toute la tranquilité et toute la réflexion voulues. Et ce serait miracle si le porte-parole du Conseil Fédéral utilisait toujours les mots qu'il faut.

La nouvelle de l'AFP devait être confirmée par un rapport de l'Ambassade des Etats-Unis à Amman. Nous avons alors convoqué les représentants des pays intéressées: Grande-Bretagne, Etats-Unis, République fédérale d'Allemagne. Nous leur avons proposé de nous consulter et avons orienté l'Ambassadeur d'Israël. La même chose s'est passée à Washington. Dès le lendemain, le groupe de consultation à Berne coordonnait les actions des Gouvernements concernés. Berne a été choisie à cause de notre neutralité et de la proximité de Genève ce qui facilitait les contacts avec le CICR. Les Etats concernés ont chargé le CICR d'obtenir les conditions authentiques du FPLP. Mardi à midi a eu lieu une réunion avec le CICR. J'aimerais à cette occasion rendre hommage à M. Petitpierre dont l'influence au sein de ce Comité est très grande. Un groupe de travail était constitué dès mardi. A ce moment, les autres Gouvernements avaient déjà pris la décision de principe de libérer les prisonniers arabes qu'ils détenaient. Le CICR ne pouvait se charger de la mission qu'on lui confiait que dans le cadre de son activité et avec l'assentiment de tous les Gouvernements intéressés. Son équipe était sur place le même jour. Depuis lors, des communications ininterrompues ont été maintenues entre l'équipe du CICR en Jordanie, le CICR à Genève, le groupe de consultation à Berne et le Conseil Fédéral. En outre, nous avons entrepris d'autres démarches, Les représentants des pays arabes ont été convoqués dans toutes les capitales. On leur a fait comprendre que la responsabilité de leurs Etats serait engagée s'ils n'entreprenaient pas tout ce qui était en leur pouvoir. En même temps, nous avons prié la France, la Yougoslavie, l'Espagne et également la Chine populaire d'intervenir. Tous les Etats occidentaux ont immédiatement agi et nous ont renseignés. Nous attendons toujours une réponse des Etats arabes. L'équipe du CICR avait comme tâche de s'enquérir des conditions posées à la libération des personnes détenues. Au dépit de certaines promesses qui lui ont été faites, la délégation du CICR fut renseignée seulement

- 8 -

sur les passagers suisses, allemands et britanniques mais non sur ceux d'autres nationalités. Sur ces entrefaites la délégation du CICR s'est retirée. Une équipe est restée toutefois sur place. La délégation a fait rapport dans la nuit de dimanche à lundi à Genève, puis à Berne devant le groupe des quatre pays et Israël. Elle a été invitée à poursuivre ses efforts en vue d'obtenir les conditions d'une libération sans discrimination des passagers et leur identification. Le CICR a décidé de poursuivre sa tâche dans ce sens. Sa mission devient de jour en jour plus difficile pour des raisons psychologiques. Le CICR enverra prochainement de nouveaux délégués. En ce moment nous avons la quasi-certitude que ses démarches se poursuivent. Si on veut maintenir la solidarité - le Conseil Fédéral y tient beaucoup - il faudra prendre une décision sur l'ensemble des demandes du FPLP. Le groupe de consultation s'est réuni aujourd'hui à onze heures et attend un rapport d'Amman. On sait que les Fedayins sont prêts à libérer les otages suisses contre les trois détenus de Kloten, les otages allemands contre les prisonniers en RFA et les otages britanniques contre Leila Khaled. Il s'agit là d'une tentative de dissocier le front commun des quatre Etats. Nous essayons de maintenir la solidarité; il n'y a pas lieu de céder à la pression psychologique. Les otages ne semblent pas immédiatement menacés mais qui connaît les Fedayins ne peut s'empêcher d'éprouver une certaine crainte.

Monsieur Chevallaz remercie le Chef du Département Politique de son exposé. Si l'affaire était terminée à l'heure qu'il est, l'on pourrait se livrer à des analyses et à des critiques et/tirer des leçons; ce serait au demeurant de notre devoir. Mais aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, notre attention doit être retenue uniquement par la situation concrète. Il s'agit présentement pour nous de faciliter les démarches du Conseil Fédéral plutôt que de les contrecarrer.

Avant d'ouvrir la discussion, M. Chevallaz donne lecture d'un télégramme, en le traduisant en français, envoyé par le Conseiller National Lechner dont la teneur originale est la suivante: "Ihre Verschiebung traf mich im Gebirge zu spät. Unterstütze jede mögliche Lösung des Bundesrates, aber ohne Diskriminierung von Nation und Geschlecht."

- 9 -

Herr Lusser: Ich danke Herrn Bundesrat Graber im Namen der ständerätslichen Kommission. Neue Tatsachen enthieilt das ^{Exposé} nicht. Die Kritik am Bundesrat richtete sich hauptsächlich gegen sein schnelles Einlenken auf die Forderungen des FPLP. Persönlich bin ich der Ansicht, dass der Bundesrat richtig gehandelt hat. Hätte er nicht nachgegeben und wären die Forderungen nachträglich erhöht worden, so hätte man ihm vorgeworfen, die Eskalation der Forderungen provoziert zu haben. Für uns geht es jetzt um die Frage, ob wir an der internationalen Geschlossenheit und der Forderung auf Freilassung aller gefangenen Personen festhalten oder uns nur um die Schweizerbürger kümmern wollen. Ich bin für Geschlossenheit. Die Situation wird durch Nachgeben nicht besser. Dem Bundesrat ist für seine Anstrengungen zu danken. Nicht nur das IKRK sondern auch der Bundesrat und die beteiligten Beamten unterstehen einer ausserordentlichen physischen und psychischen Belastung.

Herr Graf: Ich danke dem Bundesrat und besonders Herrn Bundesrat Graber für ihre Haltung. Keiner der von der Kritik erteilten Ratschläge hätte weitergeführt. Die Schweiz ist angegriffen worden. Swissair-Präsident Berchtold hat recht mit seiner Feststellung, dass Kriegszustand herrscht. Zuerst war der Ueberfall in Kloten, dann der Absturz bei Würenlingen und nun die Entführung und Festhaltung von Geiseln. Denken wir zurück an den Fall Jakob in den Dreissigerjahren, wo uns Festigkeit dem Dritten Reich gegenüber Erfolg brachte. Heute wirft man uns Nachgeben vor. Die Eskalation kann weitergehen. Vielleicht drohen die Araber beim nächsten Mal, einen Staudammoder ein Atomkraftwerk in die Luft zu sprengen. Man sollte sagen, was wir tun sollen und wollen. Als erstes kommt die strikte Handhabung der Visumspflicht Arabern gegenüber in Betracht. Vielleicht könnte man noch andere Unterlagen verlangen. Es ist beunruhigend, dass wir durch das IKRK über die Geschehnisse unterrichtet wurden. Gleich wie vor zwei Jahren im Fall der Tschechoslowakei klappte unser Nachrichtendienst nicht. Unsere diplomatischen Missionen sind zu wenig dotiert. Unser Dienst war einst hervorragend, heute fehlen Leute und Mittel. Wo ist auch die Polizei zum Schutz der Flugzeuge ? Gegen Gruppen wie den FPLP sind wir wehrlos. Unsere Armee bereitet sich auf einen Krieg vor, den es vielleicht nie mehr geben wird. Es stellen sich Fragen über Fragen. Herr Bundes-

- 10 -

rat Graber sollte sein heutiges Referat in der nächsten Session in der Bundesversammlung wiederholen. Sodann sollten nicht Presse und allenfalls Beamte der Oeffentlichkeit sagen, welche Massnahmen vorzukehren sind und was es kostet, sondern der Bundesrat.

Herr Vontobel: Ueber den Stand und den Ablauf der Geschehnisse sind wir nun eingehend orientiert worden. Ich frage jetzt aber den Bundesrat: Was erwartet er von uns ? Erwartet er von uns die Bestätigung, dass die koordinierten Bestrebungen der vier Regierungen weiterzuführen sind, d.h. dass für uns Einzelaktionen wie diejenige des deutschen SPD-Abgeordneten Wischnewski nicht in Frage kommen? Ich wäre bereit, ein Weiterführen der koordinierten Bestrebungen zu unterstützen. Der Bundesrat verlöre an Kredit, wenn er von seiner Haltung abgehen würde. Wünscht der Bundesrat von uns auch Anregungen zu Massnahmen, die für die Zukunft vorzukehren wären ? Wenn ja, müssen von kompetenter Seite Vorschläge, die vom staatspolitischen Standpunkt aus realisierbar und realistisch sind, unterbreitet werden. Es besteht kein Zweifel, dass das, was geschehen ist, Konsequenzen haben muss, sonst ermuntern wir die Palästinenser, auf dem von ihnen eingeschlagenen Weg weiterzufahren.

Herr H.R. Meyer: Wir wussten schon durch Presse, IKRK und Bundesrat Verschiedenes. Dem Bundesrat gebührt Dank für seine Haltung und die getroffenen Entschlüsse. Tiefen Eindruck haben die Ausführungen von Herrn Bundesrat Graber am Fernsehen gemacht. Es ist dagegen bemühend festzustellen, dass nicht nur Journalisten, sondern auch Parlamentarier in rein negativer Kritik machen. Wir haben sicher nicht dem Bundesrat wegen einzelner Punkte in den Arm zu fallen und Globalkritik zu üben. Wir müssen vielmehr mithelfen, eine positive Lösung zu suchen. Wenn der Bundesrat am Montag das eindeutige Ultimatum hatte, musste er es sofort annehmen und dies bekanntgeben, auch wenn es im Zeitpunkt der Bekanntgabe überholt war. Was wäre geschehen, wenn er abgelehnt hätte und dann die Forderungen erhöht worden wären? Presse und Radio äusserten sich in einer Weise, dass für den Bundesrat ein Kreditverlust eintrat. Wir müssen uns um eine Korrektur bemühen und den Bundesrat unterstützen. Das IKRK sollte noch einmal eine Mission,

- 11 -

bestehend aus erstklassigen Leuten, entsenden. Die beteiligten Regierungen sollten keine "Sonderzüglein" fahren. Was weiss der Bundesrat über die Aktionen des Vatikans und Wischnewskis? Das IKRK sollte die Verhandlungen allein führen oder andere Vermittler in seine Tätigkeit integrieren. Für unsere Flugzeuge müssen sofort Schutzmassnahmen ergriffen werden, trotz der bestehenden Schwierigkeiten. Neben den kantonalen Polizeikorps ist auch die Heerespolizei heranzuziehen. Es geht um die abschreckende Wirkung. Ich danke dem Bundesrat und dem Chef des EPD für das, was sie getan haben.

Herr Weber (Max): Durch die Ausführungen von Herrn Bundesrat Graber ist Verschiedenes klar geworden, was uns nicht bekannt war. Die Berichterstattung durch das Fernsehen und in der Presse hat oft zu Missverständnissen geführt. Aus dem Exposé hat man die Frage herausgehört, ob man auf den Versuch der Palästinenser eingehen soll, die Einigkeit der Regierungen zu sprengen. Ich stimme Kollege Lusser zu, dass dieser Erpressung nicht nachgegeben werden darf. Ein Nachgeben wäre eine nicht wiedergutzumachende Niederlage. In diesem Zusammenhang frage ich, ob man mit den Israëli, die ja auch betroffen sind, eine ständige Verbindung hat. Ich bin auch der Ansicht, dass der Bundesrat vor dem Nationalrat und dem Ständerat ein Exposé abgeben soll, auf das Erklärungen der Fraktionen folgen könnten. Es müssen überdies sofort Massnahmen vorbereitet werden, die aber nur insoweit bekannt gegeben werden dürfen, als man damit eine Warnung verbinden will. Ich schlage des weiteren vor, einen Generalstab zu schaffen, der alle noch zu treffenden Massnahmen zu prüfen hat. Eine Eskalation muss wenn immer möglich verhindert werden. Wir stehen in einem Kriegszustand gegenüber einem Gegner, der nicht fassbar ist.

Herr Binder: Dem Bundesrat gebührt Dank für die Bewältigung der Krise. Ich habe 3 Fragen: 1. Sind die bisherigen Sicherheitsmassnahmen zu wenig wirksam? 2. Wurde die Krise angemessen bewältigt? 3. Was ist in Zukunft zu tun?

Die Swissair soll jetzt bereit sein, früher vorgeschlagene Sicherheitsmassnahmen anzunehmen. Kurz vor den Ereignissen behandelten wir das Abkommen von Tokio. Herr Direktor Guldmann erklärte dabei, man

- 12 -

befürchte einen Anschlag. Sicherheitsmassnahmen können allerdings nie absolut wirksam sein. Sind in der Abgrenzung der Verantwortlichkeiten zwischen dem Bund und dem Kanton Zürich die Gewichte richtig verteilt ? Es geht doch primär um Fragen der Aussenpolitik. Also hätte die Federführung beim Bundesrat liegen sollen. Es hat erstaunt, dass die Zürcher Regierung vor dem Bundesrat erklärt hat, die drei Verurteilten von Kloten freizugeben. - Ich bin erschüttert über die Reaktion von Presse, Radio und gewissen Parlamentariern, die quasi die Vertrauensfrage aufwarf. Der Bundesrat hat recht, die andere Seite bei einer akzeptablen Gegenleistung behalten zu wollen. - Ein Plan für zukünftige Sicherheitsmassnahmen ist aufzustellen, aber nicht zu veröffentlichen. Ein spezielles internationales Uebereinkommen über Piraterie mit Straf- und Auslieferungsbestimmungen und einer Boykottklausel für nicht ratifizierende Staaten ist nötig. Die polizeilichen Sicherheitsmassnahmen sind zu verstärken. Die Haltung des Kantons Zürich ist ambivalent. Er kann die Sicherheit nicht gewährleisten und richtet sich gleichzeitig gegen die IMP. Ich unterstütze Herrn Graf. Das Volk erwartet Sicherheitsmassnahmen. Ich bin sicher, dass die Mehrheit der Schweizer die Auffassung der Presse nicht teilt, sondern die Haltung des ER als richtig betrachtet. Die Vereinigte Bundesversammlung sollte zu Beginn der Session eine Erklärung des Bundesrates entgegennehmen. Ich bin auch der Auffassung, dass die beteiligten Regierungen keiner Diskriminierung unter den vom FPLP festgehaltenen Personen zustimmen dürfen.

Herr Broger: Das Drama ist in das Stadium der psychologischen Kriegsführung getreten; der Bundesrat hat eine klare, richtige und eindeutige Position bezogen, die beibehalten werden soll. Vor die Frage gestellt: Befreiung der gefangengehaltenen Geiseln oder Vollzug der Strafe an den drei Klotener-Attentätern ? fällt der Entscheid schnell. Der Bundesrat, der schon im voraus Position beziehen konnte, hat nicht zu überstürzt gehandelt. An der Solidarität, d.h. am Grundsatz "alle für alle" muss festgehalten werden. Die Araber versuchen, in der jetzt bestehenden Einigkeit der Regierungen eine Einbruchstelle zu finden; man hatte bereits einmal den Eindruck, eine solche Stelle sei in Deutschland gefunden worden. Die würdige Haltung des Bundesrates, der

- 13 -

von Anfang an gesagt hat, was wir tun und was wir nicht tun, ist beizubehalten. Die Attentäter haben die zivilierte Welt an einer sensiblen Stelle getroffen. Es sind noch mehr Anschläge zu erwarten. Habache hat ja gesagt, er wolle den Krieg. Wir müssen also Vorkehrungen treffen. Es ist aber sehr schwierig, einen Gesprächspartner zu finden. Wäre es nicht möglich, mit den arabischen Staaten vermehrt in Kontakt zu treten? Ich denke in erster Linie an Irak, das die extremsten Organisationen unterstützt und dessen Truppen auch den Flugplatz kontrollierten, auf den die Flugzeuge entführt wurden. Irak ist ein Völkerrechtssubjekt und vermag unter Umständen einen gewissen Einfluss auf die Palästinenser auszuüben, mit denen es sympathisiert.

Herr Dürrenmatt: Ich äussere mich einerseits zu den Ausführungen von Herrn Bundesrat Graber und anderseits zum Zweck unserer heutigen Sitzung. Ich frage, warum nicht schon versucht wurde, die Bemühungen der betroffenen Regierungen zu koordinieren, als der Bundesrat auf die Forderungen der Terroristen einzugehen beschloss. Herr Bundesrat Graber in seinem Exposé und die Kritiker des Bundesrates werfen beide einander vor, die Konfrontation der Schweiz mit der Welt und die herrschenden Zustände nicht erfasst zu haben. Eine Besinnung über das Problem ist nötig und auch Aufgabe unserer Kommissionen. Ich teile die Auffassung, dass wir nicht aus der internationalen Solidarität ausbrechen dürfen. Die verschiedenen Staaten müssen gemeinsam handeln. - Was soll in der kommenden Session geschehen? Richtig ist, nach aussen, eine Kundgebung der Einigkeit. Richtig ist aber auch eine Klärung unserer Konfrontation mit der Welt, wozu eine Debatte nötig ist. Eine Sitzung der Vereinigten Bundesversammlung ist eine Kundgebung. Eine Debatte ist erst möglich, wenn die Geiseln frei sind. Kräftige Worte könnten unberechenbare Reaktionen auslösen. Ist der kommende Montag der richtige Zeitpunkt? Mit Herrn Weber bin ich einverstanden, dass neue Massnahmen getroffen, aber geheimgehalten werden müssen. Erschüttert hat mich die Haltung der Presse, und zwar nicht nur in der Schweiz sondern auch im Ausland.

Herr Arnold: Die Massenmedien haben dem Bundesrat grosse Schwierigkeiten bereitet. Alles, was in dieser Beziehung geschehen ist, kann

- man nicht entschuldigen. Die Meinung der Presse wird nicht vom ganzen Schweizervolk geteilt. Die Frage, die wir uns stellen müssen, ist leicht zu beantworten: Hätte der Bundesrat weniger offerieren können als die Freilassung der drei Klotener Attentäter ? Sicher nicht. Er konnte aber auch nicht mehr verlangen, als ihm von den Fedayin angeboten wurde. Der Bundesrat konnte nicht wissen, was während des Ablaufs der ihm gestellten Frist von 72 Stunden noch verlangt würde. Formales und materielles Recht musste verletzt werden im Interesse des Lebensrechtes der Geiseln. Was muss nun für die Zukunft geschehen ? Nach der Flugzeugentführung nach Algerien vor anderthalb Jahren wollten die Swissair-Piloten die Flughäfen des Mittleren Ostens nicht mehr anfliegen. Die Direktion der Swissair legte aber dar, dass dieser Schritt sehr weitgehende Konsequenzen haben würde (auch die Flüge nach dem Fernen Osten würden in Mitleidenschaft gezogen) und dass damit die Existenz der Swissair bedroht wäre. Auch die Forderung, die diplomatischen Beziehungen zu den arabischen Staaten abzubrechen, kann nicht unterstützt werden. Wir haben schon gesehen, dass wir eher zuwenig als zuviel Kontakte mit den betreffenden Regierungen haben.

Ohne Kritik zu üben, möchte ich daran erinnern, dass unser Verband die Kosten der Teilnahme an der diesjährigen internationalen Konferenz in Montreal, an der Sicherheitsfragen der zivilen Luftfahrt besprochen wurden, selbst zu tragen hatte. Da bei einer solchen Gelegenheit die Empfehlungen des Bodenpersonals von Vorteil sein können, sollte in Zukunft der Bund derartige Spesen nicht auf die Gewerkschaften abwälzen. Die Swissair kann den notwendigen polizeilichen Schutz nicht selbst übernehmen. Es ist Aufgabe des Staates, diesen Schutz zu gewährleisten, so wie er die Sicherheit aller Bürger gewährleistet. Die Situation ist durch die Freilassung einer grossen Anzahl von Geiseln nicht einfacher geworden. Das Leben der noch jetzt zurückgehaltenen Passagiere ist bedroht. Vier Staaten haben eine gemeinsame Stellung bezogen. Wie steht es aber mit Israel ? Sind nicht auch den Israeli Konzessionen zuzumuten, wenn die anderen Regierungen dazu bereit sind ? Die Lage wurde durch die Verhaftungen in Israel verschärft, wobei nicht übersehen werden soll, dass Israel die einzige wirkliche Kriegspartei ist. Die Frage, ob die aussenpolitischen Kommissionen sofort

hätten einberufen werden sollen, glaube ich verneinen zu können. Jede Diskussion vor einem zu grossen Forum kann die Lage nur verschärfen.

Herr Renschler: Die Kommissionen hätten früher einberufen werden sollen, weil wir das Recht haben, direkt und nicht nur durch die Presse informiert zu werden. Welches ist der Sinn der heutigen Sitzung ? Der Gang der Ereignisse erfordert sie kaum. Es ist grundsätzlich zu prüfen, wie in Fällen wie dem vorliegenden die Kommissionen unterrichtet werden. Es scheint mir, dass eine Kundgebung der Vereinigten Bundesversammlung nicht glücklich ist; dazu sind wir zu nüchtern. Man sollte an den früher festgelegten Daten für Debatten in den Räten festhalten. Dabei wird auch von den zu treffenden Massnahmen gesprochen werden müssen, wobei Zurückhaltung nicht angebracht ist. Der Bundesrat wird dadurch nicht gebunden. - Man spricht vom Festhalten an der Solidarität: Austausch aller gegen alle. Was geschieht aber im Moment, wo klare Forderungen auch an Israel gestellt werden ? Bis jetzt hat man nichts Konkretes vernommen. Warum sind die vier Regierungen mit Israel nicht mehr solidarisch ? Ist darüber gesprochen worden ? Wenn ja, hält man an der Forderung alle gegen alle fest oder ist man flexibel ? Erwartet man von Israel eine Geste ?

Herr Tschäppät: Es war richtig, unsere Kommission nicht sofort einzuberufen. Es gibt Zeiten, da der Bundesrat eine gewisse Handlungsfreiheit haben muss. Der Bundesrat hat sicher die grosse Mehrheit des Schweizervolkes hinter sich. Meines Erachtens wäre jedoch eine Grundsatzerkklärung des Bundesrates in politischer und psychologischer Hinsicht geschickt gewesen. Der Ablauf der Geschehnisse, wie er wegen des föderalistischen Aufbaus unseres Staates möglich war, darf sich in Zukunft nicht wiederholen. Die Zürcher Behörden waren für den Entscheid, die Klotener Attentäter freizulassen, zuständig; aber nachdem die Zürcher Regierung diesen Entscheid gefasst hatte, durfte sie ihn nicht bekanntgeben. Nur der Bundesrat hätte sich zu dieser aussenpolitischen Frage äussern sollen. Die verschiedenen Erklärungen haben einen Eindruck der Unsicherheit entstehen lassen. - Die Fedayin werden ihr Spiel weitertreiben und die Eskalation der Bedingungen weiterführen, solange es ihnen möglich ist. Es geht ihnen unter anderem um die Bekämpfung des Hegemonieanspruches von Nasser. Unter diesem Gesichts-

- 16 -

winkel ist auch die Sprengung der Flugzeuge zu sehen. Folgende Ueberlegungen scheinen mir für die Zukunft wichtig zu sein: Polizeiliche Massnahmen bleiben immer relativ; mit den anderen interessierten Ländern zusammen ist ein politischer Schlussstrich zu ziehen; allen arabischen Staaten muss ihre moralische und politische Verantwortung klar gemacht werden; von den zu treffenden Massnahmen dürfen nicht alle bekanntgegeben werden; die westliche Welt muss durch die Ausübung eines politischen Druckes einen klaren Willen zum Ausdruck bringen; die Schweiz soll aber nicht allein handeln. Wie ist weiter vorzugehen, wenn Deutschland oder Grossbritannien die gegenwärtige Einheitsfront verlassen? Soll dann der Bundesrat die Israëli auch allein lassen? Abschliessend möchte ich auch dem Bundesrat für seine Haltung meinen Dank aussprechen.

Herr Leu: Wie steht es mit der Sicherheit der Schweizer in den arabischen Staaten? Welche Massnahmen sind diesbezüglich vorgesehen? Die Frage des Vorgehens in den Räten sollte am nächsten Montag von den Büros entschieden werden, da heute ein Entscheid nicht möglich ist. Am Donnerstag nächster Woche ist die Session des Europarats. Soll die schweizerische Delegation dort einen Vorstoss unternommen? Unsere Kommissionen sollten Bundesrat, EPD und IKRK danken. Wir sollten auch die solidarische Haltung des Bundesrates mit den anderen Regierungen unterstützen, was auf diese eine Wirkung hätte. Alle betroffenen Regierungen sollten mit Israel sprechen und es zu einem Entgegenkommen veranlassen, da es von der Solidarität profitiert. Israël kann das, da es im Krieg und in der Lage ist, neue Schläge auszuteilen. - Neue Sicherheitsmassnahmen müssen getroffen und eine Art Generalstab eingesetzt werden. Vor einem Jahr habe ich gefragt, ob solche Massnahmen getroffen seien und genügten. Damals wurde gesagt, das Bestehende genüge und eine Ergänzung des Strafgesetzbuches sei nicht nötig. - Wegen der Ereignisse wird heute wieder stark gegen die Entwicklungshilfe geredet. Man sollte bei den arabischen Staaten Zurückhaltung üben, aber das Volk überzeugen, dass die Hilfe im allgemeinen nötiger denn je ist.

- 17 -

Monsieur Guisan: Lorsque j'ai reçu la première convocation pour la séance du 21 septembre, je pensais que nous allions nous livrer à une sorte de bilan. A la réunion de ce soir, je m'imaginais que nous serions appelés à nous prononcer sur l'action gouvernementale et à donner notre appui au Conseil Fédéral. Or, je constate qu'aujourd'hui nous faisons les deux. En ce qui concerne le bilan, l'on ne peut s'attendre à ce qu'il soit exhaustif. Je ne peux pas entièrement partager la position du Conseil Fédéral en ce qui regarde d'une part l'imminence du danger, de l'autre la crédibilité du message transmis par le CICR. Je suis disposé à me solidariser avec la position gouvernementale de ne pas faire de discrimination au sujet des otages. Les récentes arrestations d'Arabes opérées par Israël sur territoire occupé gènent manifestement la position des quatre Etats intéressés. Comment le Conseil Fédéral juge-t-il cette initiative ? Au sujet des mesures préventives à prendre, je pense que le Gouvernement est apte à décider des mesures adéquates sans que le Parlement s'en mêle. Je partage l'avis de M. Binder à propos du canton de Zurich et sa position relative à la Police Mobile Intercantonale. Quant aux débats à venir, j'estime que le recours à une procédure extraordinaire ne s'impose pas en l'occurrence. D'autre part, je pense qu'un débat peut constituer un élément de la manœuvre à laquelle doit se livrer le Conseil Fédéral.

Herr Vogt: Die bisherige Aussprache und die Stellungnahme meiner Kollegen haben mich gefreut. Ich stelle nun zwei Fragen: Was geschieht heute abend, und was geschieht am Montag ? Heute abend muss ein Communiqué veröffentlicht werden, in dem in erster Linie festgehalten wird, dass die aussenpolitischen Kommissionen die Haltung des Bundesrates billigen und dass an den bisherigen Bedingungen, d.h. am Austausch aller gegen alle ohne Rücksicht auf Nation, Rasse und Religion, festgehalten wird. Das Schweizer Volk erwartet, dass wir den Bundesrat unterstützen. Vielleicht hinterlässt die einheitliche Auffassung der Kommission einen gewissen Eindruck auch in den anderen Ländern. In dieser Beziehung ist die heutige Sitzung, für die ich dankbar bin, von grossem Nutzen. Wenn die Geiseln bis zum Montag noch nicht frei sind, ist es u.U. gefährlich, wenn der Bundesrat über die Sache spricht. Noch steht das Damoklesschwert über den entführten Passagieren. Allerdings

- 18 -

ist die Angelegenheit von so grosser Bedeutung, dass eine Erklärung von Herrn Bundesrat Graber vielleicht doch angezeigt wäre. Diesem Votum könnte noch eine Erklärung aller Fraktionen folgen, aber weiter sollte man nicht gehen.

Monsieur Pradervand: Je me suis trouvé comme délégué du CICR pendant la guerre, dans des situations identiques à celle de M. Rochat. Mais je n'arrive pas à concentrer mon esprit sur ce qui s'est passé ces derniers jours. Je n'arrive pas davantage à penser à un avenir lointain. Je me concentre sur des faits: il y a des otages, il y a des Suisses dont la vie est en jeu. Le Gouvernement doit continuer à œuvrer pour sauver ces otages; il a besoin aujourd'hui d'un appui formel. Il faut qu'il n'admette aucune discrimination. Il est du devoir de nos deux Commissions de lui offrir un appui unanime et la force psychologique nécessaire. A supposer qu'il y ait des victimes suisses, il ne faudrait pas que l'on puisse dire que le Conseil Fédéral a laissé tomber des compatriotes! Je propose que nous nous exprimions par vote sur l'appui à donner au Conseil Fédéral. Le communiqué de presse devrait également souligner le principe de non-discrimination. Il est légitime - je le répète - que le Conseil Fédéral soit soutenu de toutes nos forces.

Herr Schaller: Ich unterstütze Herrn Pradervand. Man sollte einen kurzen Passus im Communiqué beifügen, wonach der Bundesrat das volle Vertrauen der Kommissionen hat.

Monsieur Freymond: Je soutiens entièrement M. Pradervand, d'autant plus énergiquement qu'à l'instant même une émission extrêmement critique passe à la TV suisse-alémanique dont le thème pourrait être: "le Conseil Fédéral n'a plus que cinq minutes pour agir, qu'il agisse!" Il faut que nos Commissions donnent cet appui au gouvernement!

Herr Hofmann: Ich habe Bedenken gegenüber einer Sitzung der Vereinigten Bundesversammlung am Montagabend. Eine Ansprache des Bundesrates würde eher schaden, wenn bis dahin die Geiseln nicht befreit sind. Eine Diskussion in der Bundesversammlung wäre nur nützlich, wenn die Geiseln gerettet wären. In diesem Fall könnte auch über die zu treffenden Massnahmen gesprochen werden.

- 19 -

Herr Conzett: Ich unterstütze die Vorredner. Es kann noch lange gehen, bis die Geiseln frei sind. Wir müssen heute den Eindruck der Geschlossenheit schaffen und zeigen, dass wir hinter dem Bundesrat stehen. Eine Manöverkritik kann später stattfinden.

Herr Broger: Wie ich soeben vernehme, sind die Bundeshausjournalisten über die jetzt ausgestrahlte Sendung im Fernsehen empört. Man versucht den Bundesrat zu erpressen, indem man verkündet, es sei eine Minute vor 12 Uhr und ihn auf diese Weise zum unverzüglichen Handeln drängt. Mit aller Energie muss gegen ein solches Vorgehen in dieser heiklen Angelegenheit Stellung bezogen werden.

Herr Vontobel: Ich bin einverstanden, dass heute unsere Kommissionen eine dezidierte Erklärung abgeben. In den Räten gibt es zwei Möglichkeiten: Entweder geben die Ratspräsidenten eine Erklärung zu Beginn der Session ab, oder unsere Kommissionen reichen Interpellationen ein, worauf eine Debatte stattfindet. Wir müssen aber Rücksicht auf die Geiseln nehmen. Anlass zu einer Sitzung der Vereinigten Bundesversammlung ist gegeben, wo der Bundesrat und dann unser Kommissionspräsident Erklärungen abgeben. Dagegen ist in diesem Moment eine Debatte nicht angezeigt.

Monsieur Pradervand: Je désirerais transformer ma proposition en motion d'ordre, car le temps presse. Une décision concernant lundi prochain me paraît prématurée, car jusqu'au début de la semaine prochaine, d'autres événements peuvent encore se produire. Je crois qu'il faut laisser aux Présidents des Chambres le soin de décider.

Monsieur Chevallaz: Je pense que M. Pradervand a raison. Quant au débat sur le fond, il faudra l'engager à froid, une fois l'affaire liquidée. Il serait peu politique d'agir autrement. A mon avis, la déclaration du Conseil Fédéral ne devrait pas être suivie d'une déclaration des Présidents des fractions, car cela donnerait lieu déjà à un petit débat.

Herr Lusser: Wenn der Bundesrat eine Erklärung abgibt, sollte auch eine gemeinsame Erklärung der Fraktionspräsidenten erfolgen, um die Einmütigkeit darzutun.

- 20 -

Monsieur Guisan: Je me déclare d'accord avec le Président Chevallaz; une déclaration commune des groupes exigerait que ceux-ci se réunissent au préalable, ce qui ne semble guère possible.

Monsieur Graber: Je souhaite que les Commissions se mettent d'accord si possible sur la procédure, car le Conseil Fédéral devrait pouvoir préparer sa déclaration dont les termes devront être soigneusement pesés.

Herr Dürrenmatt: Wenn die Geiseln frei sind, dann soll der Bundesrat am Montag eine Erklärung abgeben, die dieses Ereignis würdigt. In der Folge könnte darüber auch diskutiert werden. Sind bis dahin die Geiseln aber noch nicht frei, müssen wir uns auf eine Erklärung des Ratspräsidenten beschränken.

Monsieur Chevallaz: J'aimerais répondre à M. Dürrenmatt que bien entendu un débat à froid s'ouvrira, mais ultérieurement. Quant à la déclaration solennelle du Conseil Fédéral, devra-t-elle se faire séparément devant les deux Chambres ?

Monsieur Pradervand: Il est prématuré à mon avis de décider où se fera cette déclaration qui d'ailleurs ne peut être que formelle. Si entretemps les otages devaient être libérés, elle aura une toute autre teneur que dans les circonstances actuelles. Il faut attendre jusqu'à lundi matin.

Herr Weber: Es ist besser, die Entwicklung abzuwarten und keine Erklärungen abzugeben. Die Ratspräsidenten sollen zu Beginn der Session entscheiden und gegebenenfalls etwas sagen. Heute geht es darum, die Unterstützung des Bundesrates durch die Kommissionen zum Ausdruck zu bringen.

Monsieur Chevallaz: Je résume la question soulevée lors de ce débat: désirons-nous une déclaration des Présidents des deux Chambres ou une déclaration du Conseil Fédéral devant chacun des deux Conseils ?

Monsieur Graber: J'imagine que de toute manière les deux Présidents aborderont l'affaire qui nous occupe dans leur discours d'ouverture. Si vous désirez que ces déclarations soient doublées d'un exposé du

- 21 -

Conseil Fédéral, le Gouvernement est prêt à le faire.

Herr Amstad: Ich beantrage, über das Vorgehen nicht abzustimmen.

Herr Dürrenmatt: Wenn vom Bundesrat vor der Vereinigten Bundesversammlung ein Votum abgegeben werden soll, dann muss der Bundespräsident sprechen.

Monsieur Chevallaz: Je pense que les deux Présidents feront leur déclaration. Le Conseil Fédéral jugera s'il entend faire la sienne devant l'Assemblée Fédérale ou devant chacun des deux Conseils. Pouvez-vous vous déclarer d'accord avec cette procédure ?

Les deux Commissions approuvent tacitement la proposition du Président.

Monsieur Graber: Je tiens à souligner d'emblée l'importance que le Conseil Fédéral attache à la présente séance. Vous avez soulevé bon nombre de questions et présenté des suggestions. Selon M. Dürrenmatt, le gouvernement n'aurait compris que tardivement que l'affaire prenait des dimensions internationales. Je réponds que sur la base du message du CICR, seul le gouvernement suisse était en cause à ce moment là et il n'y avait pas encore d'implications internationales. La situation devait changer avec la nouvelle de l'AFP, confirmée par la suite par les services américains à 17 h. Une heure plus tard, le Conseil Fédéral se réunissait et à 19h30 je recevais les représentants diplomatiques des USA, de la Grande-Bretagne et de la République fédérale allemande.

M. Tschäppät pense que le Gouvernement aurait dû faire une déclaration de principe. Il l'a faite en publiant son communiqué qui, bien que dépassé, donnait l'essentiel de la position suisse. En outre, je suis d'accord avec M. Tschäppät pour constater - et je l'ai dit d'ailleurs dans mon exposé introductif - que les Etats arabes portent une responsabilité politique dans l'affaire du terrorisme palestinien.

M. Meyer a évoqué le rôle du Vatican et de M. Wischnewski, Secrétaire général de la SPD. Le député allemand a-t-il voulu prendre à titre personnel une initiative ou était-il mandé par quelqu'un ? Nous l'ignorons. Nous ne savons pas davantage le sens de la mission de Mgr Rodhain *). Interrogé pas nos soins, la Nonciature Apostolique à

*) Président de "Caritas Internationalis"

Berne nous a affirmé que l'ecclésiastique était porteur d'un message personnel du Pape Paul VI adressé à différents personnages, notamment M. Arafat. Au chapitre de la sécurité aérienne, il convient de renforcer les mesures qui ont déjà été prises. Celles-ci cependant ne devraient pas être rigoureuses au point de rendre impossible le trafic aérien; il faut que les compagnies puissent vivre. Il faut se rendre compte, en outre, que des terroristes aussi résolus que les Palestiniens disposent d'autres moyens que d'attaquer l'aviation civile pour réaliser leurs plans. Les protecteurs de l'ordre seront toujours en retard d'une mesure sur les terroristes. Il est encore trop tôt pour envisager tout ce qui pourrait et devrait être entrepris à l'avenir en matière de sécurité. Pour l'heure une seule suggestion me paraît constructive; c'est celle lancée par U Thant et qui prévoit la création d'un tribunal international qui serait appelé à juger ce genre d'actes de terrorisme.

M. Broger aurait voulu que nous intervenions auprès de l'Irak. Je ne pense pas que nous aurions pu compter sur ce gouvernement baasiste qui veut la mort du régime jordanien. M. Leu a évoqué, à juste titre, le problème de l'aide technique. Je partage entièrement ses vues et celles de M. Waldesbühl *) pour qui la solution du problème réside dans le renforcement de l'aide au Tiers-Monde. Mais je crois qu'il serait un peu téméraire de servir cette vérité à l'opinion publique suisse dans les circonstances actuelles. A M. Arnold, je répondrais qu'Israël ne se trouve pas dans la même situation que les quatre autres Etats intéressés. Tel-Aviv ne s'est du reste jamais clairement exprimé sur la question de sa participation à la concertation.

J'en viens à l'essentiel, c'est-à-dire à la question de notre engagement de solidarité. Aussi longtemps qu'une solution peut être recherchée/en commun, il est relativement aisé de maintenir un front commun. Jusqu'à présent l'équation était simple: nous connaissons les conditions posées à notre pays, à la Grande-Bretagne et à la République Fédérale allemande. Nous ignorons toutefois celles posées au groupe américano-israélien, appelé à défendre les intérêts de

*) Président de Caritas-Suisse

- 23 -

citoyens en grande majorité double-nationaux, mais il s'agissait d'une négociation globale. Aujourd'hui, nous savons qu'en restituant les prisonniers qu'elles détiennent, la Grande-Bretagne, la République fédérale et la Suisse pourraient dégager leurs otages séparément. La Suisse quant à elle, se tiendra à sa position solidaire aussi longtemps que cela dépendra d'elle. Mais en définitive, la solution du problème dépendra de nos partenaires dans la solidarité. Notre solidarité ne peut pas être unilatérale; on ne saurait être solidaire seul. J'aimerais conclure en disant que le Conseil Fédéral vous sait fort gré de l'appui que vous lui donnez aujourd'hui.

Monsieur Chevallaz remercie M. Graber de ses explications. Dès les premiers jours de la prochaine session parlementaire, les Commissions seront convoquées.

Monsieur Guisan: De nombreux journalistes se pressent actuellement dans l'antichambre; quelle sera notre attitude vis-à-vis de la presse ? Prévoyez-vous une conférence de presse ?

Monsieur Chevallaz: Je propose de ne pas tenir de conférence de presse. J'estime préférable de lire aux journalistes le communiqué de presse dont je vais vous donner lecture maintenant.

Monsieur Pfister lit la traduction allemande du communiqué.

Monsieur Chevallaz ouvre la discussion sur le texte du communiqué, à laquelle participent Messieurs Weber, Vontobel, Leu, Chevallaz, Pradervand et Amstad.

Le texte du communiqué est approuvé à l'unanimité.

Fin de la séance: 20.35 h.

* * *

Communiqué de presse

Les Commissions des Affaires Etrangères du Conseil national et du Conseil des Etats ont siégé, en séance commune, le 15 septembre 1970 à Berne, sous la présidence de M. G.A. Chevallaz, conseiller national, et en présence du Conseiller Fédéral P. Graber, Chef du Département Politique Fédéral et des Ambassadeurs P. Micheli et E. Thalmann. Les débats des Commissions étaient entièrement consacrés à l'affaire des détournements d'avions par le FPLP.

Le Conseiller Fédéral Graber a informé les Commissions du déroulement des événements et de l'état actuel de l'affaire.

Les Commissions ont exprimé leur indignation quant aux détournements d'avions et à la détention d'otages, qui violent de manière flagrante le droit et la conscience.

Elles approuvent l'action ferme du Conseil fédéral, la concertation étroite établie entre les puissances intéressées ainsi que l'entremise efficace du CICR.

Elles appuient unanimement et très fermement l'engagement solidaire du Conseil fédéral et des puissances en vue de la libération rapide de l'ensemble des otages, sans distinction de nation, de race ou de religion.

Elles demandent que toutes mesures soient prises dans le plus court délai sur le plan national et sur le plan international pour mettre un terme à des opérations qui ressortissent au terrorisme.

Elles ont chargé leurs présidents de déposer une interpellation devant les Conseils, pour donner au Conseil fédéral l'occasion de renseigner largement le Parlement.

SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE FEDERALE

15.9.70

Pressemitteilung

Die Kommissionen für auswärtige Angelegenheiten des National- und Ständerates versammelten sich am 15. September 1970 unter dem Vorsitz von Herrn Nationalrat Chevallaz und in Anwesenheit von Herrn Bundesrat Graber, sowie der Botschafter P. Micheli und E. Thalmann, zu einer gemeinsamen Sitzung in Bern. Ihre Beratungen waren ausschliesslich den Flugzeugentführungen des FPLP gewidmet.

Der Vorsteher des Politischen Departements informierte die Kommissionen über die Entwicklung und den gegenwärtigen Stand der Angelegenheit.

Die Kommissionen haben ihrer Empörung über die Flugzeugentführungen und über die Festnahme der Geiseln Ausdruck gegeben. Sie verurteilen diese flagrante und gewissenlose Rechtsverletzung.

Die Kommissionen billigen die entschlossene Handlungsweise des Bundesrates, die enge Zusammenarbeit unter den betroffenen Staaten und die wirksame Vermittlung des IKRK.

Die Kommissionen unterstützen einhellig und mit Nachdruck die gemeinsamen Anstrengungen des Bundesrates und der mit interessierten Staaten zur schnellen Befreiung der Gesamtheit aller Geiseln, ohne Unterschied der Rasse, Nation oder Religion.

Sie verlangen, dass in kürzester Zeit auf nationaler und internationaler Ebene alle Massnahmen getroffen werden, um neue Terrorakte zu verhindern.

Die Kommissionen haben ihre Präsidenten beauftragt, in jedem Rat eine Interpellation einzureichen, um dem Bundesrat Gelegenheit zu geben, das Parlament einlässlich zu informieren.

SEKRETARIAT DER BUNDESVERSAMMLUNG

15.9.70